

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> : 09-2021**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 359 300 \$ ET UN EMPRUNT DE 359 300 \$ POUR LA RÉHABILITATION PAR GAINAGE DE LA CONDUITE D'ÉGOUT ENTRE LES RUES MCPHAIL ET GALIPEAU**

ATTENDU qu'il y a lieu de réhabiliter par gainage 375 mètres de conduites d'égout entre les rues McPhail et Galipeau sur le territoire de la Ville de Thurso ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été préalablement donné lors d'une séance du conseil tenue le 26 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU qu'avant l'adoption du présent règlement, mention a été faite de l'objet de celui-ci, de sa portée, de son coût et, s'il y a lieu, du mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de gainage de la conduite d'égout sur une distance de 375 mètres entre les rues McPhail et Galipeau selon les plans et devis préparés par l'Équipe Laurence en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Jasmin Gibeau, secrétaire-trésorier et directeur général, en date du 26 août 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

**ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **359 300 \$** pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **359 300 \$** sur une période de **20 ans**.

**ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ à Thurso, Québec, ce 30<sup>e</sup> jour d'août 2021.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Benoit Lauzon, Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Jasmin Gibeau, Sec.-trés. & Dir. gén.

**Annexe « A »**

**RÉHABILITATION PAR GAINAGE DE LA CONDUITE D'ÉGOUT  
ENTRE LES RUES MCPHAIL ET GALIPEAU**

**ESTIMATION DES COÛT**

|   |             |               |
|---|-------------|---------------|
| 1. Conduite d'égout entre les<br>rues McPhail et Galipeau |             | 286 385.00 \$ |
|   | sous-total  | 286 385.00 \$ |
| Imprévus 10 %   |             | 28 639.00 \$  |
|   | sous-total  | 315 024.00 \$ |
| Frais contingents : surveillance                          |             | 30 000.00 \$  |
|   | sous-total  | 345 024.00 \$ |
| Taxes nettes  |             | 14 283.00 \$  |
|   | GRAND TOTAL | 359 307.00 \$ |

  
\_\_\_\_\_  
Jasmin Gibeau  
Sec.-trés. & Dir. gén.

26 août 2021  
\_\_\_\_\_  
date

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 31 août 2021

(signé)  
\_\_\_\_\_  
Jasmin Gibeau, Sec.-trés. & Dir. gén.